



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
 DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

a.161.1 Kampuchea - FD/kk

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
 Prière de rappeler cette référence dans la réponse
 Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

date							
visa							
Berne, le 1 ^{er} août 1978							
réf.	332.1						

Ambassade de Suisse

Pékin

CONFIDENTIELLE

Nos relations diplomatiques
 avec le Kampuchea démocratique

Monsieur l'Ambassadeur,

Comme nous vous l'avons laissé entendre par notre lettre du 23 mars dernier, nous avons soumis à un nouvel examen la question de la normalisation de nos relations diplomatiques avec le Kampuchea démocratique.

Avec la Direction politique et la Direction du droit international public, nous sommes arrivés à la conclusion qu'à l'heure actuelle l'opinion publique suisse est trop sensibilisée par la situation intérieure du Kampuchea dont les mass-média se font l'écho pour ne pas réagir à la publication d'un communiqué tel que le souhaiterait Phnom Penh. Il importe par conséquent d'éviter tout ce qui pourrait donner un relief quelconque à la question et servir de prétexte pour placer notre Département dans une situation embarrassante.

Souhaitant tout de même normaliser nos relations avec le Kampuchea, nous avons décidé d'adopter une nouvelle tactique, pour tenter de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis bientôt deux ans.

Selon notre constante pratique qui veut que notre pays reconnait et entretient des relations diplomatiques avec des Etats

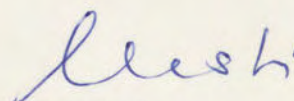
et non avec des gouvernements et que dès lors les changements de régimes n'interrompent pas nos relations diplomatiques, nous allons nous comporter comme si le Kampuchea admettait implicitement que les relations entre nos deux pays n'ont pas connu d'interruption, puisque le Kampuchea et la Suisse ont poursuivi durant ces dernières années une correspondance diplomatique au plus haut niveau, notamment pour féliciter les gouvernements respectifs à l'occasion de leur fête nationale, selon l'usage entre pays entretenant des relations diplomatiques formelles. Nous allons donc proposer votre nomination dans le courant de cet été et porter ensuite la décision du Conseil fédéral à la connaissance du Ministère khmer des affaires étrangères, en sollicitant l'agrément de l'autorité compétente. Nous verrons alors comment Phnom Penh réagira. Si le Ministère des affaires étrangères revient sur la question d'un communiqué conjoint portant sur l'établissement des relations diplomatiques, nous ferons alors valoir l'échange des dépêches protocolaires qui témoignent de l'existence de relations entre nos deux pays. S'il insiste, nous serons placés devant l'alternative suivante: ou bien nous acceptons un communiqué conjoint selon la formule retenue en son temps dans le cas du Viêt-Nam, ou alors nous laissons l'affaire en souffrance, dans l'attente d'un moment plus propice où les risques d'une réaction négative de la part de l'opinion publique suisse seront moindres. Ajoutons pour le bon ordre que, le moment venu, nous entrerons directement en contact avec Phnom Penh, car il n'est pas d'usage que le chef de mission directement intéressé soit chargé de solliciter l'agrément le concernant.

Avant de proposer votre nomination, nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire savoir si la procédure que nous envisageons d'adopter appelle des remarques de votre part.

Pour compléter votre dossier dans cette affaire, nous vous remettons en annexe une copie de la correspondance diplomatique entre la Suisse et le Kampuchea démocratique depuis le 17 avril 1975.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Direction administrative
p.o.


(Glesti)

Annexe mentionnée